



Entreprise, établissement, filiale, groupe, holding

publié sept. 2015

Entreprise

Organisation ou entité de base, dotée en principe d'autonomie économique et tenue de déposer des statuts et de déclarer des comptes, l'entreprise n'a pas de réalité juridique. Il n'existe pas, en effet de "code des entreprises", c'est le "code des sociétés" qui régit les entreprises en fonction de leur forme juridique (sociétés SARL SA, ...)

Établissement

Un site, composante de l'entreprise, avec plus ou moins d'autonomie.

Groupe

Ensemble d'entreprises détenues directement ou indirectement par une société de tête appelée [société-mère](#) ou [société holding](#) qui dirige le groupe. Si cette dernière est française, le Groupe doit établir et publier des [comptes consolidés](#) informant sur la situation financière de la totalité des sociétés constituant le groupe.

Filiale

Entreprise appartenant à un groupe, ce qui limite, voire supprime, toute autonomie et pouvoir de décision, et la met en situation de dépendance parfois "mortifère".

Société mère ou Holding

Société, le plus souvent sans activité de production, qui possède une ou plusieurs filiales et définit la stratégie pour l'ensemble du Groupe. La Holding est, elle-même détenue par les actionnaires, personnes physiques ou morales (autres sociétés).

Sources

URL de l'article : <https://www.cuisinedespatrons.com/entreprise-etablissement-filiale-groupe-holding/>